



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

immigration clandestine

Question écrite n° 92897

Texte de la question

Mme Françoise Hostalier appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur les conséquences de l'accord de réadmission signé le 2 décembre 2009 avec les autorités du Kosovo. Cet accord a été signé alors même que de nombreuses instances européennes et internationales rappelaient que le retour des ressortissants de ce pays, et plus particulièrement ceux appartenant à des minorités, ne pouvait se faire dans la sécurité. Le HCR, dans ses « lignes directrices » mentionne expressément les roms, les Serbes et les Albanais et rappelle la non-effectivité des mesures de protection des droits de l'Homme. Par ailleurs, les autorités du Kosovo, chargées de la réadmission et de la réintégration des personnes renvoyées de force de l'Union européenne, ne peuvent garantir les conditions d'un retour durable et sûr, malgré l'adoption de préconisations, jamais mises en oeuvre. Elle souhaite savoir si, malgré la situation, la France procède à des retours forcés, ou quelles sont les solutions alternatives proposées. Elle lui demande également quelles mesures sont mises en oeuvre pour s'assurer que les engagements pris par le gouvernement du Kosovo soient respectés et que la sécurité de tous ses ressortissants soit ainsi assurée.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Hostalier](#)

Circonscription : Nord (15^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92897

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 2010, page 12119

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)